



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES GRAISSES ET LES HUILES

Vingt-cinquième session

Kuala Lumpur, Malaisie, 27 février - 3 mars 2017

Avant-projet de révision de la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique (CODEX STAN 210-1999) : Révision de la composition en acides gras et autres facteurs de qualité de l'huile d'arachide

Observations à l'Étape 3 (Réponses à la Lettre circulaire CL 2016/43-FO)

Observations du Brésil, du Canada, des Kiribati, du Pérou, des États-Unis d'Amérique

Généralités

1. Le présent document rassemble les observations reçues par le biais du Système de mise en ligne des observations du Codex (OCS) en réponse à la Lettre circulaire CL 2016/43-FO émise en novembre 2016 (**Annexe I**). Dans l'OCS, les observations sont rassemblées dans l'ordre suivant : les observations générales apparaissent en premier, suivies par les observations sur des paragraphes en particulier.

Orientations pour l'interprétation du Recueil des observations

2. Les observations soumises par le biais de l'OCS ont été rassemblées dans le Recueil des observations, figurant en pièce jointe comme **Annexe I** au présent document.

3. Dans l'OCS, un numéro est attribué à chaque paragraphe du **projet de norme** (c'est-à-dire au titre, à la section, aux sous-sections, aux textes, aux notes de bas de page et, dans le cas des tableaux, à chaque grille).

4. Pour faciliter la consultation, le projet de norme¹ a été reproduit avec la numérotation automatique des paragraphes attribuée par l'OCS et figure en pièce jointe comme **Annexe II** au présent document.

5. À l'**Annexe I**, les colonnes ont les en-têtes suivants :

- « **Par.** » fait référence au numéro de paragraphe attribué au projet de norme par l'OCS (le numéro de paragraphe figure à l'Annexe II).
- « **Texte** » fait référence au texte du paragraphe qui fait l'objet d'un changement proposé ou d'une observation. Il peut s'agir soit du texte original (si seulement une observation a été formulée) soit du texte proposé (si une modification textuelle a également été suggérée).
- « **T** » fait référence à la classification des observations. « **C** » dénote que les utilisateurs font seulement une observation, tandis que « **P** » indique qu'ils suggèrent également un changement proposé. Dans le premier cas, le texte original avec une explication a été saisi dans le système ; dans le second cas, le texte révisé avec ou sans explication a été saisi.
- « **Observation** » inclut la catégorie d'observation, l'auteur et le texte intégral de l'observation.

6. Il est recommandé de lire le Recueil des observations (Annexe I) en parallèle ou conjointement avec l'Annexe II.

¹ REP15/FO

Annexe I

Recueil des observations pour l'Avant-projet d'amendements à la Norme pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive (CODEX STAN 33-1981) : Révision de la limite fixée pour le campesterol

Par.	Texte	T	Observation
G	(Observation générale)	C	<p>Observation du Brésil <i>Catégorie : FOND</i> Le Brésil félicite l'Argentine pour le travail réalisé et indique que le Brésil approuve les changements proposés concernant les intervalles d'acides gras, la densité relative et l'indice d'iode pour l'huile d'arachide.</p>
G	(Observation générale)	C	<p>Observation du Canada Le Canada est favorable à une norme dans laquelle figureront les huiles d'arachide authentiques dérivées de nouvelles variétés présentant différentes caractéristiques de composition.</p>
G	(Observation générale)	C	<p>Observation du Canada <i>Catégorie : CONTENU TECHNIQUE</i> Le Canada voudrait remercier l'Argentine, qui a assuré la présidence du GTe, pour son travail sur cette proposition. Le Canada est favorable à une norme dans laquelle figureront les huiles d'arachide authentiques dérivées de nouvelles variétés présentant différentes caractéristiques de composition. Sur la base des informations et des données qui ont été présentées dans cette proposition, nous estimons que les amendements proposés soutiennent cet objectif.</p>
G	(Observation générale)	C	<p>Observation des Kiribati <i>Catégorie : FORME</i> Confirmé</p>
G	(Observation générale)	C	<p>Observation du Pérou <i>Catégorie : FORME</i> Le Pérou n'a aucune observation à formuler sur le document révisé.</p>
G	(Observation générale)	C	<p>Observation (1) des États-Unis le 5 janvier 2017 à 23h51 <i>Catégorie : CONTENU TECHNIQUE</i> États-Unis (5 janvier 2017 à 23h51) Les États-Unis sont favorables à l'avant-projet de révision de la composition en acides gras pour l'huile d'arachide (Arachis) figurant dans la Lettre circulaire CL 2016/43 et tel que présenté ci-dessous (les changements proposés sont écrits en caractères gras et soulignés : Acides gras Valeurs actuelles Valeurs proposées C16:0 8,0-14,0 5,0-14,0 C18:1 35,0-69,0 35,0-80,0 C18:2 12,0-43,0 4,0-43,0 C18:3 ND-0,3 ND-0,5 C20:0 1,0-2,0 0,7-2,0 C20:1 0,7-1,7 0,7-3,2 C22:1 ND-0,3 ND-0,55</p> <p>2) Les États-Unis sont favorables à l'avant-projet de révision des propriétés chimiques et physiques pour l'huile d'arachide (Arachis) figurant dans la Lettre circulaire CL 2016/43 et tel que présenté ci-dessous (les changements proposés sont écrits en caractères gras et soulignés : Propriétés chimiques/physiques Valeurs actuelles Valeurs proposées Densité relative (20 °C) 0,912-0,920 0,909-0,920 Indice d'iode 86-107 77-107</p>

Annexe II

[1] **Avant-projet de révision de la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique (CODEX STAN 210-1999) :**

[2] **Révision de la composition en acides gras et autres facteurs de qualité de l'huile d'arachide**
[3] (à l'Étape 3)

[4] **Section 3.1 Intervalles CGL de la composition en acides gras (exprimés en pourcentages)**

[5] Tableau 1 : Composition en acides gras des huiles végétales, déterminée par chromatographie gazeuse en phase liquide à partir d'échantillons authentiques [2] (exprimée en pourcentage des acides gras totaux) (voir la Section 3.1 de la Norme) : Huile d'arachide

[6] (Les changements proposés sont écrits en **caractères gras** et **soulignés**)

[7] Acides gras	[8] Valeurs actuelles	[9] Valeurs proposées	[52]
[10] C16:0	[11] 8,0-14,0	[12] 5,0 -14,0	
[13] C16:1	[14] ND-0,2	[15] ND-0,2	
[16] C18:0	[17] 1,0-4,5	[18] 1,0-4,5	
[19] C18:1	[20] 35,0-69	[21] 35,0- 80	
[22] C18:2	[23] 12,0-43,0	[24] 4,0 -43,0	
[25] C18:3	[26] ND-0,3	[27] ND- 0,5	
[28] C20:0	[29] 1,0-2,0	[30] 0,7 -2,0	
[31] C20:1	[32] 0,7-1,7	[33] 0,7- 3,2	
[34] C20:2	[35] ND	[36] ND	
[37] C22:0	[38] 1,5-4,5	[39] 1,5-4,5	
[40] C22:1	[41] ND-0,3	[42] ND- 0,55	
[43] C22:2	[44] ND	[45] ND	
[46] C24:0	[47] 0,5-2,5	[48] 0,5-2,5	
[49] C24:1	[50] ND-0,3	[51] ND-0,3	

[53] Tableau 2 : Propriétés chimiques et physiques des huiles végétales brutes (voir Annexe de la Norme) : Huile d'arachide

[54] (Les changements proposés sont écrits en **caractères gras** et **soulignés**)

[55]	[56] Valeur actuelle	[57] Valeur proposée
[58] Densité relative	[59] 0,912 - 0,920 x=20 °C	[60] 0,909 - 0,920 x=20 °C
[61] Indice d'iode	[62] 86-107	[63] 77 -107
[64]	[65]	[66]